

## **SOCIETES PLURIELLES, TRAVAIL SOCIAL ET VIVRE-ENSEMBLE**

### **Appel à communication Congrès de l'AIFRIS – Beyrouth Juillet 2019**

*Le présent appel vise à encourager des communications de chercheurs, de formateurs, de professionnels de l'action sociale et de personnes accompagnées mettant l'accent sur la contribution du travail social dans la constitution et la dynamisation du « vivre-ensemble ». Face aux tensions interculturelles, aux discriminations socioculturelles, mais aussi face aux inégalités socioéconomiques ou encore aux risques de fragmentation territoriale, il s'agit de questionner et d'analyser de quelles manières les actions et interventions sociales concourent aux dynamiques d'organisation, d'animation et de développement des liens sociaux. Lors du 8ème congrès de l'AIFRIS, cette thématique sera travaillée à Beyrouth, au Liban, un pays symbole de diversité en recherche perpétuelle d'un vivre-ensemble plus harmonieux.*

Les sociétés contemporaines se distinguent par des contextes fortement pluralistes, tant du point de vue socioéconomique que du point de vue ethnique, communautaire, culturel ou religieux. Ces diversités et les tensions qui les accompagnent prennent racine dans l'historicité des territoires et dans les mouvements migratoires qui les constituent (Bolzman, 2009). En leur sein, des groupes se retrouvent défavorisés socioéconomiquement, sont affectés d'un statut social peu valorisé et/ou font l'objet d'une disqualification de tel ou tel trait identitaire (Saillant, 2012). Quand ces processus de précarisation, de discrimination et d'exclusion dominant (Bolzman et Guissé, 2017), naissent frustration et sentiment d'injustice. Dans leur sillage, des stratégies de résistance et de repli communautaires apparaissent, des postures de survie et d'évitement se font jour (Touraine, 1997, Paugam, 2015). Que faire de ces frustrations qui menacent de se transformer en violences latentes, en particulier lorsque des manœuvres de segmentation, d'instrumentalisation et de politisation amènent à craindre tout ce qui est différent et menacent la cohésion sociale (Kanafani, 2004, Messara, 2004) ?

Dans cette réalité complexe, le passage de la communauté à la société (Tönnies, 1887, 2010) et la transformation de la solidarité mécanique en solidarité organique (Durkheim, 1893, 2007) nécessitent sans cesse d'être consolidés. C'est une des perspectives du

travail social que de **créer des opportunités transformant l'obligation d'une vie côte à côte en une volonté de vivre ensemble**<sup>1</sup>. Ainsi peut-on considérer qu'un des rôles des acteurs qui s'y impliquent consiste à transformer la différence « séparatrice et polémogène en une opportunité intégratrice et pacificatrice » (Willaime, 2004 : 5), à « substituer la distinction à la disjonction, la reliance à la réduction » (Morin, 2016 : 127).

En cela, le travail social participerait à l'édification d'une culture de coexistence pacifique garantissant la réciprocité des rapports sociaux et permettant l'émergence d'un droit d'intégration respectueuse des spécificités (Le Bris, 2016 : 79).

- En contexte de flexibilité identitaire et de pluralité référentielle, comment peut-on témoigner **des soutiens apportés par les travailleurs sociaux** aux individus confrontés à une extériorité mouvante, angoissante et vitale (Teyssier et Denoux, 2013) ?
- Afin de dépasser les appartenances restrictives - qu'elles soient personnelles, religieuses, communautaires ou encore ethniques-, **quels apports peut-on mettre au crédit de l'action éducative et sociale**, en particulier quand il s'agit de faire émerger des adhésions croisées englobantes et inclusives (Maïla, 2017) ?

Nous proposons de resituer ces interrogations dans une vision large du « vivre-ensemble » et de ses enjeux. En effet, les confrontations et négociations entre les communautés et les groupes engagent la culture – entendue ici au sens plein du terme - dans un processus permanent de recreation et de recomposition. La gestion des différends, des conflits et des tensions culturelles s'y conjugue avec des stratégies identitaires actives visant aussi bien l'intégration personnelle que l'ajustement social global (Manço, 1998). Cette cohabitation constructive a pour but la production d'une unité plurielle et d'une appartenance citoyenne marquées par l'acceptation de diverger sans blâme (Kanafani, 2004, Noun, 2004). Cette ambition du vivre-ensemble, c'est aussi celle qui veille à ce que le droit à la différence puisse ne pas être rabattu sur « l'idéologie de la différence » (Messara, dans Noun, 2004 : 35).

La puissance publique, les acteurs intermédiaires, comme chacun d'entre nous, sommes impliqués dans cette (re)construction des rapports sociaux permettant à toute personne, groupe ou collectivité d'être assuré(e) de la continuité de son existence dans la dignité, d'occuper une place au même titre que les autres et d'exercer une parole entendue. Une telle dynamique fédératrice oblige à s'engager contre les

---

<sup>1</sup> « Le « vivre-ensemble » se définit par la construction d'ententes réciproques, pacifiques et respectueuses des personnes dans leurs identités culturelles et religieuses, en considérant la reconnaissance des diversités comme fondement de la cohésion sociale d'une société démocratique ». (Devries et Manço, 2017 : 120).

stigmatisations, les exclusions et les frustrations issues des limitations rencontrées dans l'accès aux droits ainsi que des injustices vécues ou ressenties.

*A quels risques de fragmentation et de délitement le « vivre-ensemble » est-il aujourd'hui réellement exposé et comment y faire face ? Comment rendre compte du « vivre ensemble » et comment témoigner de la diversité des formes d'engagement des acteurs sociaux à son sujet ? Comment les professionnels de l'action sociale, les étudiants, les formateurs et les chercheurs ou encore des personnes accompagnées sont-ils amenés à participer à son déploiement ? Quelles esquisses d'un nouveau contrat social peut-on entrevoir, pour quels contextes et pour quels projets de société ? Comment s'outiller pour en être acteur et promoteur, selon quels cadres de référence, avec quelles pratiques, quelles ressources et quels partenaires ?*

Tous ces questionnements serviront de clés de voûte pour orienter les analyses, échanges, recherches et interventions autour de quatre axes de communication.

### **Axe 1. Enjeux et construction du « vivre-ensemble »**

Revitaliser la pluralité et prôner l'altérité interrogent les enjeux inhérents à cette double finalité ainsi que les modes d'action qui y concourent. Comment encourager l'ouverture à l'autre et le mouvement vers lui ? Comment favoriser l'élargissement des sphères d'interactions et d'échanges ? Par quelles méthodologies, concepts et courants théoriques, et avec quels partenaires favoriser un rapprochement des visions et une mise en compatibilité des discours ? Quel dialogue amorcer pour générer des histoires, des expériences et des intérêts qui unissent en sauvegardant les spécificités respectives ? Quel regard initier sur l'identité comme potentiel créateur de nouvelles opportunités de relations ? Comment discerner, dans la mémoire individuelle et collective, des facteurs de distanciation, de conflit et de repli identitaire ? Par quelles approches relativiser leurs impacts et aider à la conciliation des références ?

Ces paramètres d'analyse ne peuvent être abordés en dehors d'une approche qui vise à élucider les fondements du vivre-ensemble : Quelles significations attribuer au vivre-ensemble et comment cerner le sens d'un tel modèle construit sur et à partir de multiples expériences et significations ? Quels seraient les apports, mais aussi les dérapages possibles des tentatives de rapprochement des différences, du respect des identités et de la sauvegarde des cadres de référence (mode de vie, valeurs, doctrines, croyances) ? Comment identifier les forces et limites de ces processus et leur franchissement comme socle du vivre-ensemble ? Comment prendre en compte les mouvements actuels, porteurs d'identités reconfigurées (interculturalité, migration, réalités familiales plurielles...) et les questionner face aux processus de construction identitaire classique ?

Les expériences et recherches en Travail social participent à enrichir la réflexion générale sur les processus empêchant ou favorisant l'ouverture aux phénomènes d'exclusion et d'inclusion.

## **Axe 2. La lutte contre les inégalités et la défense des droits des minorités**

L'édification d'un vivre-ensemble inclusif appelle à examiner la contribution des acteurs du travail social à la sauvegarde et à la promotion d'un droit à l'existence. Ce droit passe par la possibilité de construire des parcours qui ne soient pas définitivement dépendants d'un système dominant, que ce dernier soit de nature idéologique, sociale, structurelle voire d'ordre légal. Si l'expérience des migrants met en lumière l'ampleur des défis que soulève cette question, des exemples tels que le traitement réservé aux personnes appartenant à des minorités sexuelles et des minorités de genre (LGBT) ou aux personnes toxicomanes sont aussi emblématiques des enjeux ici soulevés.

Que ce soit de manière modeste ou plus ambitieuse, de nombreux acteurs de l'intervention sociale se manifestent en tant que promoteurs d'actions cherchant à prévenir et/ou à neutraliser les sources de domination qui portent atteinte aux libertés individuelles et collectives : Quelles formes ces actions prennent-elles, par quels moyens sont-elles réalisées et à quelles embûches sont-elles confrontées ? Comment le travail social s'affirme-t-il comme force de changement vis-à-vis de sous-systèmes sociaux (famille, école, quartier, communauté, religion, État) qui risquent de reproduire des rapports d'exclusion, de subordination et de victimisation ? Devant la multiplicité des injustices, des inégalités, des discriminations, des oppressions, des coercitions et des manœuvres de contrôle social, le travail social ne risque-t-il pas d'être plus enclin à observer et commenter qu'à agir ?

## **Axe 3. Élaboration et mise en œuvre des politiques publiques**

Penser le positionnement et l'agir des acteurs de l'action sociale dans la construction du vivre-ensemble nécessite de croiser les regards sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques. Par quels processus ces politiques sont-elles élaborées et dans quelle mesure constituent-elles un facteur d'union et de solidarité ? S'appuient-elles sur la participation des diverses parties prenantes et font-elles l'objet d'une gouvernance intersectorielle ? A quelles conditions peut-on considérer que ces politiques s'inscrivent dans la lignée des Droits de l'homme et du respect des libertés publiques ? De quel nouveau contrat social seraient-elles les prémices ?

Se pencher sur la conception et l'implantation de telles politiques incite à étudier les contributions des différents acteurs en présence, qu'ils soient élus, acteurs

gouvernementaux, responsables de services, travailleurs sociaux... Il peut aussi s'agir de repérer si elles émanent des institutions sociales et/ou si elles sont le résultat de mobilisations collectives issues de la société civile ou encore de la philanthropie voire du monde de l'entreprise et de l'économie marchande. Il convient aussi d'examiner les stratégies et les expérimentations à l'œuvre afin d'appréhender comment les actions entreprises visent plus ou moins le changement social que ce soit au niveau socioéconomique, socioéducatif, socioculturel ou encore en matière d'habitat ou de gestion de l'espace public.

#### **Axe 4. Orientations des formations et développement des milieux de pratique**

La réflexion initiée par les axes précédents ne peut s'accomplir sans prendre en compte les institutions de formation en travail social ainsi que l'organisation et le développement des milieux de pratique. Comment les milieux de pratiques (organismes employeurs, instances partenariales...), les lieux de professionnalité (écoles, associations et syndicats professionnels, commissions d'éthique...) ou encore les comités d'usagers arrivent-ils à fonctionner comme des plateformes de dialogue, d'expression et de débat public sur les controverses et les sujets polémiques qui traversent le vivre-ensemble ? Dans quelles mesures parviennent-ils à analyser des pratiques limites voire litigieuses ? De quelle aptitudes font-ils preuve et avec quelles dispositions concrètes contribuent-ils à promouvoir la mission des travailleurs sociaux et à soutenir un agir professionnel engagé ? De quelles identités professionnelles les dynamiques de formation sont-elles porteuses et comment sont-elles accueillies au sein des institutions employeuses et par les milieux de pratique ? Dans quelle mesure, les contenus de la formation et les cadres de référence de la pratique permettent-ils de dépasser les représentations sclérosées véhiculant des idéologies, des comportements et des politiques de nature conflictuelle et séparatrice ? Quels sont les processus favorisant un agir communicationnel et participatif porteur d'innovations sociales ?

Cette analyse réflexive s'impose d'autant plus que la mission de ce champ disciplinaire et de pratiques est axée sur la libération, l'empowerment, la reconnaissance, la promotion du droit à l'expression et à la parole, le développement de la confiance et la capacitation des personnes et des populations victimisées, exclues, opprimées, déçues ou blasées.

Ces quatre axes offrent une occasion de nous questionner et nous positionner sur les pratiques sociales, sur les modes d'intervention et sur les visions stratégiques qui les sous-tendent, entendues ici comme initiatrices de dynamiques d'innovation, de libération et de participation.

## Bibliographie

Abou, Sélim (2002). *L'Identité culturelle ; suivi de Cultures et droits de l'homme*, [4e éd. rev. et corr.]. - Beyrouth : Presses de l'Université Saint-Joseph, Paris : Perrin.

Bolzman, Claudio (2009). « Modèles de travail social en lien avec les populations migrantes : enjeux et défis pour les pratiques professionnelles », *Pensée plurielle*, 2009/2 n° 21, p. 41-51.

Bolzman, Claudio, Vagni, Giacomo (2015), « Égalité de chances ? Une comparaison des conditions de vie des personnes âgées immigrées et "nationales" », *Hommes et migrations*, N° 1309, p.19-28.

Chamoun, Mounir (1997). *La diversité linguistique et culturelle et les enjeux du développement*, Actes des 1ères journées scientifiques du Réseau thématique de recherche « Cultures, Langues et Développement », sous la dir. de Sélim Abou, Katia Haddad. AUPELF-UREF, Montréal; Université Saint-Joseph, Beyrouth (Universités francophones. Actualité scientifique).

Devries, Morgane, Manço, Altay (2017). « Dialogues entre musulmans et non-musulmans », *Hommes et migrations*, n° 1316, p.119-128.

Durkheim, Emile (1893, 2007), *De la division du travail social*, Paris, PUF

Kanafani, Aida (2004). *Liban : le vivre ensemble, Hsoun, 1994-2000*, Librairie orientaliste Paul Geuthner S.A.

Le Bris, Catherine (2016). « La contribution du droit à la construction d'un « vivre ensemble » : entre valeurs partagées et diversité culturelle », *Droit et société* 2016/1, n° 92, p. 75-98.

Maïla, Joseph (2017). « La crise du pluralisme au moyen orient », *La crise du pluralisme au moyen orient et la gestion de la diversité*, Table-ronde organisée par L'observatoire PHAROS, l'Ordre de Malte-Liban et le département d'histoire de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth.

Manço, Altay (2009). « A Malo Mundarum. Investigations locales pour la cohésion socioculturelle », *Pensée plurielle*, 2009/2, n° 21, p.169-177.

Manço, Altay (1999). *Intégration et identités. Stratégies et positions des jeunes issus de l'immigration*, Bruxelles, De Boeck.

Manço, Altay (1998). *Valeurs et projets des jeunes issus de l'immigration (L'exemple des Turcs en Belgique)*, Paris, L'Harmattan (Logiques Sociales).

Messarra, Antoine (2004). « Chose publique en régression et citoyenneté en alerte », *Observatoire de la paix civile et de la mémoire au Liban*, ss dir. Antoine Messarra, Librairie orientale, Beyrouth.

Morin, Edgar (2016). *Penser global*, Flammarion, Paris.

Noun, Fady (2004). « Création d'un observatoire de la paix civile et de la mémoire », *Observatoire de la paix civile et de la mémoire au Liban*, ss dir. Antoine Messarra, Librairie orientale, Beyrouth.

Paugam, Serge (2015). *Vivre ensemble dans un monde incertain*, Paris : L'aube.

Saillant, Francine (2012). « Le vivre-ensemble dans les mouvements sociaux : identités, performativités, droits collectifs », *Terrains du vivre-ensemble : émergence d'un concept*, Colloque annuel du CÉLAT, 29-31 mai 2012 Manoir du Mont-Sainte-Anne.

Temple, Caroline (2005). « Stratégies identitaires, durée d'acculturation et orientations personnelles : quel lien avec l'estime de soi ? Le cas des migrants japonais », *Bulletin de psychologie*, 2005/3, n° 477, p.369-375.

Teyssier, Julien, Denoux, Patrick (2013). « Les réactions psychologiques transitoires : interculturation et personnalité intraculturelle », *Bulletin de psychologie*, 2013/3, n° 525, p.257-265.

Tönnies, Ferdinand (1887, 2010), *Communauté et société*, Paris, PUF.

Touraine, Alain (1997). *Pourrons-nous vivre ensemble ? : égaux et différents*, Paris : Fayard.

Willaime, Jean-Paul (2004). Préface de : *Liban : le vivre ensemble, Hsoun, 1994-2000*, Aida Kanafani, Librairie orientaliste Paul Geuthner S.A.

## Procédures et consignes

### Procédures et délais.

L'AIFRIS souhaite recevoir des propositions venant de chercheur.e.s, de formateur/trice.s, d'étudiants et de professionnel.le.s de l'action sociale ainsi que de personnes accompagnées. Ces propositions pourront prendre appui sur un ou plusieurs des 4 axes mentionnés ci-dessus. Les thèmes et questions proposés dans chacun de ces axes le sont à titre indicatif ; ils visent à ouvrir des pistes de réflexion pour les candidat.e.s à communication.

Afin de diversifier les approches, les communicants pourront choisir entre quatre formes de communication : compte-rendu de recherche, compte-rendu d'expérimentation concernant la pédagogie ou l'intervention sociale, animation d'un forum ou présentation d'une affiche. La procédure d'évaluation et les critères d'évaluation seront les mêmes, mais les matériaux exposés pourront différer entre données de terrain ou bibliographiques d'une part, et données d'expérimentations d'autre part.

Pour favoriser l'accès à la communication, le comité scientifique est disponible pour accompagner les auteur(e)s qui le souhaiteraient, dans la formalisation de leur communication, ainsi que pour assurer la traduction en français du résumé rédigé dans une autre langue.( contact : [csp\\_aifris@aifris.eu](mailto:csp_aifris@aifris.eu))

Les propositions sont à remplir en ligne, entre le **15 octobre 2018** et le **31 janvier 2019 au plus tard**, sur le site de l'AIFRIS (*après avoir pris connaissance du mode d'emploi téléchargeable en ligne depuis notre site ainsi que des consignes générales et techniques*).

Ainsi, toutes les personnes souhaitant participer à une communication (auteur.e.s et coauteur.e.s) doivent-elles commencer par créer un compte sur le site aifris.eu. Les personnes ayant déjà un compte dans la base sont invitées à compléter les informations manquantes.

La communication peut être présentée par une équipe de 3 personnes au plus, mais, quel que soit le nombre d'intervenant.e.s, le temps alloué est de 20 minutes par communication. Une même personne ne peut présenter qu'un maximum de deux communications, seule ou en équipe.

Les propositions de communication font l'objet d'une évaluation anonymisée de la part d'au moins deux membres du Conseil scientifique permanent. Les retours d'évaluation (acceptation, ajustements souhaités ou refus) seront communiqués aux intéressés au plus tard un mois après la transmission de la proposition au CSP.



Toute personne communiquant devra être inscrite et avoir réglé ses frais d'inscription **avant le 3 juin 2019**.

Pour la bonne marche du congrès et l'inscription en ligne aux ateliers, les communicant.e.s, dont la proposition a été retenue, mais qui n'auraient pas acquitté le règlement des frais d'inscription à cette date verront leur proposition basculer en proposition « hors congrès ». Ils ne pourront pas communiquer au congrès.

En cas de désistement, toute proposition retenue par le Comité scientifique reste sur le site, mais bascule en proposition « hors congrès ». À ce titre, elle peut être améliorée en adressant les modifications du résumé dans un fichier sous Word au gestionnaire de la base de données, et elle peut être complétée en déposant un article en PDF.

L'AIFRIS a pour vocation de rendre visibles les travaux de recherche et d'innovation en matière d'intervention sociale en langue française. Il est demandé que toute personne communiquant dépose sur le site, **avant le 3 juin 2019**, le texte complet de sa communication de 8 000 à 10 000 signes environ, sous format texte. Ce dernier sera mis en ligne en accès public instantanément, disponible notamment pour les animateurs d'atelier et les congressistes.

Les communicant(e)s qui souhaitent déposer un article plus important (environ 30 000 signes) avant ou après le congrès peuvent le faire en ligne par le même processus. Cet article en PDF complétera l'article complet et sera visible instantanément dans l'accès public en ligne. Il participe ainsi à la mise en œuvre de la volonté de solidarité et du partage des connaissances.

### **Conditions techniques de dépôt d'une communication**

La proposition doit comporter **au maximum 4 000 signes (espaces compris)** et être intégrée dans le cadre prévu à cet effet sur le site. La proposition est accompagnée obligatoirement **d'une bibliographie** d'un maximum de 2 000 signes et **d'une présentation** du ou des auteurs de la proposition, en 300 signes maximum.

Cette proposition constitue un **résumé de la communication en français**, qui, si celle-ci est acceptée, sera publié, **en l'état**. Ces résumés seront mis en ligne en accès public sur le site de l'AIFRIS, comme le sont déjà ceux des congrès précédents.

Toute personne communiquant a la possibilité de déposer un résumé en anglais de 50 à 100 mots afin que la communication soit repérable par les moteurs de recherche anglophones.

Les communicant(e)s qui souhaitent déposer un article plus important (environ 30 000 signes) peuvent le faire en ligne par le même processus au format PDF. Cet article sera visible instantanément dans l'accès public en ligne. Il participe ainsi à la mise en œuvre de la volonté de solidarité et du partage des connaissances.

Une fois cet article en langue française déposé sur le site, tout.e communicant.e a la possibilité de déposer l'article dans la langue de leur choix, voire même un diaporama de présentation, toujours sous format PDF

### **Conditions générales de dépôt d'une communication**

Tous les textes déposés par les communicants dans la base de données de l'AIFRIS deviennent possession de l'association. Toute personne qui dépose accepte cette clause. Pour autant, cette clause n'est pas exclusive. La personne qui dépose garde la copropriété de son texte et peut en faire tout usage qui lui convient.

Les textes, propriété de l'AIFRIS, le restent y compris après le décès de l'auteur. De même, dès qu'un texte est déposé, le compte créé pour le dépôt ne pourra plus être supprimé.

Si l'auteur ne peut à aucun moment demander la suppression de ce texte, il peut en revanche demander une modification, une correction ou le dépôt d'un texte plus long amélioré. L'auteur peut corriger lui-même le texte du résumé de la communication jusqu'au moment où il le propose à l'évaluation du comité scientifique. Ensuite, une fois que le résumé est proposé, l'auteur peut demander une modification en s'adressant au gestionnaire de la base de données, [postmaster@aifris.eu](mailto:postmaster@aifris.eu).

L'auteur a accès à son compte personnel et peut en modifier tous les contenus à tout moment, à l'exception de la correction du courriel qui a servi à créer le compte dont la modification doit être demandée aux gestionnaires de la base de données.

Toute personne qui crée un compte est automatiquement abonnée à la lettre de l'AIFRIS. Elle peut à tout moment accéder à son compte pour supprimer cet abonnement.

## **Critères d'évaluation des propositions**

Les évaluations sont effectuées selon la méthode du « double aveugle » par le comité scientifique au fur et à mesure du dépôt des résumés et les résultats sont communiqués individuellement par mail, environ un mois après la date de dépôt de la proposition complète.

Les éventuelles préconisations de refonte ou améliorations sont argumentées par les évaluateurs.

L'évaluation de la proposition s'appuie sur la satisfaction de **6 critères pour le contenu et 2 critères pour la forme**. Chacun d'eux fait l'objet d'une pondération par chacun des deux évaluateurs.

### **Critères de contenu**

- \* Pertinence par rapport au thème du congrès

*Le lien est-il fait par le communicant entre son objet et le thème du Congrès ? Si non, l'évaluateur peut-il l'entrevoir assez directement ?*

- \* Explicitation du contexte, de l'objet du travail de recherche et/ou de la pratique exposée

*L'objet proposé apparaît-il clairement ? Quoi, quand, où, avec et par qui... ?*

- \* Explicitation du cadre, des fondements théoriques, de la méthodologie et/ou de la pratique exposée :

*Les principales dimensions qui vont constituer l'objet sont-elles explicitées : cadre institutionnel et/ou commanditaire — domaine d'action — ambition, objectifs, stratégie-*

*Méthode de recherche ou de projet-supposés et fondements théoriques — échéances et étapes... ?*

- \* Analyse du corpus, des données de la recherche et/ou de la pratique exposée

*Un corpus de données existe-t-il ? Si l'on est dans l'amont d'une démarche, la proposition démontre-t-elle une volonté d'investigation, de rigueur et d'analyse dépassant la seule intime conviction que la vérité est dans l'énoncé ? (exemple des professions de foi non soutenues par un argumentaire distancié)*

- \* Présentation des intérêts attendus pour la recherche, la formation, ou la pratique professionnelle

- \* Caractère innovant ou original de la recherche et/ou de la pratique exposée

*Facultatif, mais apprécié*

### **Critères de forme**

- \* Clarté et cohérence de la proposition

- \* Qualité rédactionnelle (structure générale, références bibliographiques...)

*Absence de scientisme. Démonstration articulée. Maintien du fil de pensée.*